Villes et villages de la reprise, le palmarès 2023

lundi 8 janvier 2024, par lpe

Aux mois de novembre et décembre, 12 collectivités de Nouvelle-Aquitaine ont reçu le Prix « Villes et Villages de la Reprise », organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du « Mois de la Transmission - Reprise » porté par la Région.
Remise aux maires des Communes ou présidents des Communautés de communes lauréates, cette distinction vient récompenser leur engagement en faveur de la reprise d'entreprises artisanales sur leur territoire.

La transmission et la reprise d'entreprises artisanales jouent un rôle fondamental dans le maintien et le développement de l'économie de proximité. Afin de soutenir celle-ci, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Nouvelle-Aquitaine organise chaque année l'opération « Villes & Villages de la Reprise », dans le cadre du « Mois de la Transmission-Reprise » porté par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de cette initiative est de valoriser les collectivités locales qui œuvrent à la dynamisation de leur tissu économique local en favorisant la transmission et la reprise d'entreprises artisanales implantées sur leur territoire.
Cette opération permet également de communiquer sur les aides financières et les dispositifs d'accompagnement dont peuvent bénéficier cédants et repreneurs, et constitue une belle opportunité pour les artisans de se rencontrer et d'échanger avec des experts.

Tous les ans, les 12 CMA de niveau départemental dévoilent les noms des collectivités lauréates sur leurs territoires, lors de cérémonies au cours desquelles sont distingués élus et artisans repreneurs, en présence de représentants de la Région, de la CMA et de leurs partenaires. Ces rendez-vous sont généralement associés à des ateliers et/ou visites d'entreprises.

Le palmarès 2023 :

16 | Charente : Communauté de communes du Rouillacais
17 | Charente-Maritime : Commune de La Tremblade
19 | Corrèze : Commune d'Egletons
23 | Creuse : Communauté de communes Creuse Grand Sud
24 | Dordogne : Commune de Bergerac
33 | Gironde : Communauté de communes Les Coteaux Bordelais
40 | Landes : Commune d'Hagetmau
47 | Lot-et-Garonne : Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
64 | Pyrénées-Atlantiques : Commune de Mourenx
79 | Deux-Sèvres : Communauté de Communes Mellois en Poitou
86 | Vienne : Commune de Montmorillon
87 | Haute-Vienne : Commune de Meuzac

> **Retrouvez le sujet de la transmission-reprise d'entreprise dans notre magazine, le Petit**

économiste de l’hiver 2024 : https://boutique.lepetiteconomiste.com